

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées...

On s'abonne!

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois versements de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Août 1881.

La République française a bien annoncé la création d'un comité central qui doit fonctionner sous la direction de M. Gambetta, mais elle ne dit rien du tout des membres qui le composent.

On n'y connaît qu'un homme, M. Gambetta, et celui-ci peut dire comme Médée: « Moi seul, et c'est assez »!

Il est donc, à cette heure, investi, par droit de conquête, de la qualité de Grand-Électeur, pour diriger toute la campagne.

Seulement, on ne connaît pas mieux son programme électoral qu'on ne connaît les membres de son comité, sorte de conseil secret où tout le monde reste masqué.

La République française a beau être interrogée par les feuilles républicaines sur le fameux programme progressiste, elle reste muette à toutes les questions.

C'est qu'il faudrait parler des affaires extérieures, des événements d'Afrique, des réclamations de l'Italie et de l'Espagne, des jalousies de l'Angleterre, toutes choses qu'il est prudent de taire à l'approche des élections. Les bons républicains qu'on appelle à voter sont disposés à tout entendre sur les affaires intérieures. On peut leur parler de la séparation de l'Église et de l'État, de l'expulsion du clergé, de la fermeture des églises, de la suppression de la magistrature et de la gendarmerie. Tout cela leur va, surtout ces deux derniers points; et là-dessus ils voteraient d'enthousiasme.

Mais ils n'aiment point à entendre parler de complications à l'extérieur, d'expéditions lointaines, d'appels sous les drapeaux. Déjà la promenade en Tunisie éveillaient leurs méfiances. Si on leur parlait de mobilisation, d'envoi de troupes en grand nombre, de camps à former sur la frontière des Alpes, ils abandonneraient bien vite tous les programmes de Belleville et d'ailleurs, pour vivre

tranquilles. C'est cela qui ne leur va pas du tout.

Des clabauderies de club, la perspective de tout bouleverser et de tout prendre, tant qu'on voudra! Ils sont toujours prêts. Mais des batailles ailleurs que dans les rues, la guerre et la mobilisation, la discipline sous les drapeaux et les mauvais coups à recevoir, oh! non, ils n'en veulent à aucun prix!

Voilà pourquoi la République française et autres feuilles opportunistes se taisent et se lairont jusqu'au 24 août. Elles ne trouvent pas prudent d'annoncer ce que veut faire le gouvernement après les élections.

Il ne faut point oublier que le récit du Times n'a pas été démenti, malgré les somnations de la Justice qui réclamait des explications dans les vingt-quatre heures. Au lieu de vingt-quatre heures, il s'est écoulé une semaine, et le ministère, traduit à la barre de l'opinion, n'a rien dit.

Il ne faut pas oublier que le consulat d'Espagne à Sfax a été outrageusement pillé par nos soldats dans le sac de la ville, et que, sur les protestations de Madrid, notre gouvernement a dû ordonner une enquête.

La punition des coupables donnera-t-elle satisfaction à l'Espagne qui déjà auparavant voyait de mauvais œil nos entreprises africaines et faisait entendre les mêmes réclamations que l'Italie?

Notre devoir, à nous, est de parler et d'avertir les électeurs des dangers qui menacent la France s'ils votent pour les candidats du gouvernement. Et nous ne sommes pas seuls à jeter le cri d'alarme.

La presse républicaine qui n'est pas inféodée et qui voit comme nous les complications prochaines, n'hésite pas à manifester les mêmes craintes. Voici ce que nous lisons dans l'Intransigeant:

« Nous demandions l'autre jour que le suffrage universel inscrive en tête du mandat qu'il imposera aux nouveaux députés républicains la revendication de la liberté individuelle. Les événements qui se passent aujourd'hui en Algérie ne fournissent-ils pas le mot d'ordre auquel devraient se faire

les élections? On dit qu'il faut marcher au scrutin en réclamant la révision de la Constitution. Nous en sommes! Mais comment ne voit-on pas qu'il y a, même dans cette mauvaise Constitution qu'il faudra refaire de fond en comble, un article sage et vraiment patriotique, un article qui n'est pas à voter, qui existe, qui est, et que le gouvernement viole?

» Le suffrage universel, aujourd'hui, d'après la loi, dispose du droit de paix et de guerre. Or, à l'heure qu'il est, il y a une question brûlante, et c'est justement une question de paix ou de guerre. Le gouvernement, ayant les Chambres pour complices, a déchaîné en Algérie une véritable guerre coloniale à laquelle peut se ramifier, d'une heure à l'autre, une guerre européenne. Il a envahi la Tunisie, nous a aliéné l'Italie et l'Espagne, a compromis l'avenir de la ligue latine, a fait le jeu de l'Allemagne et de l'Angleterre. Et pourquoi? Pour faciliter la prospérité de sociétés financières! Dix millions d'électeurs, ouvriers, bourgeois, paysans, ont été jetés, sans qu'on les ait consultés, dans une sanglante aventure, pour la caisse de quelques brasseurs d'affaires et de quelques agioteurs sinistres.

Quand nous invitons les électeurs à ne pas voter pour les candidats du gouvernement, nous parlons de ceux de M. Gambetta, comme de ceux de M. Ferry, car ces deux personnages s'entendent pour tromper la France. Leurs anciennes divisions disparaissent quand leur intérêt est commun.

Chronique générale.

M. Constans se plaint chaque jour de ses préfets qui compromettent l'attitude politique du cabinet dans des conversations ou dans des discours irréfutés. Aussi, une fois les élections terminées, M. Constans se promet de « remuer la matière préfectorale. »

— Nous apprenons d'une source autori-

sée que l'évêque de Saint-Claude (Jura), M. Marpol, ami particulier de M. Grévy, a été invité à venir passer une huitaine de jours à Mont-sous-Vaudrey pendant que le Président de la République y séjournera.

On croit que le nouveau prélat du diocèse de Saint-Claude sera chargé d'une mission toute confidentielle de M. Grévy pour le Saint-Siège.

— Le ministre de la guerre a prié les commandants de corps de lui signaler immédiatement tous les officiers qui assisteraient en tenue aux distributions de prix des écoles congréganistes.

— On organise en ce moment à Besançon un pèlerinage à Lourdes auquel doivent prendre part tous les catholiques de la Franche-Comté. Le préfet du Doubs a informé immédiatement de ce fait le ministre de l'intérieur en lui demandant s'il ne voyait aucun inconvénient à ce que ce pèlerinage coïncidât avec la période électorale.

— On écrit du Creuzot au Télégraphe qu'il règne une sourde hostilité entre les ouvriers français et italiens, on craint un conflit.

— M. Constans a définitivement accepté la candidature qui lui a été offerte par les républicains de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

Il se portera simultanément à Toulouse et à Bagnères-de-Bigorre. (France.)

— Il n'y a pas, à cette heure, moins de 40 fonctionnaires candidats à la députation.

Le Citoyen, de Paris, un journal franchement républicain, et qui ne demande pas mieux que de voir la R. F. prospérer, en est réduit à faire l'aveu qu'on va lire:

« ... De telle sorte que, par cette canaillerie opportuniste, la Chambre introuvable va être retrouvée, et que nous voilà, encore pour quatre ans, condamnés aux mêmes farceurs, à la même politique, au même but et aux mêmes moyens.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR MME MANTRE LACHÈSE.

(Suite.)

Aussi promptement qu'elle le put, la baronne s'occupa de liquider les comptes de la maison de banque. Elle se trouvait seule devant cette tâche. Antoine était depuis un an à l'École polytechnique.

Mme de la Jouselière ne tarda pas à s'apercevoir que, depuis longtemps déjà, les entreprises de son mari subissaient de fréquents échecs. A des gains considérables avaient succédé des déficits non moins importants.

Comme un torrent qui s'écoula, un flot d'or avait passé entre les mains du baron.

Des clients avaient engagé des fonds; l'ensemble des affaires de M. de la Jouselière était devenu un véritable dédale.

Il fallut toute l'énergie et toute d'intelligence de la baronne pour porter la lumière dans cette nuit. De ce loyal examen sortit une conclusion que la courageuse femme fut la première à comprendre et à accepter. C'était un vain que Paulin avait passé

un quart de siècle le front penché sur des chiffres, desséchant dans ses convoitises son cœur et sa jeunesse. Paulin était mort presque pauvre, il ne légua à son fils qu'une somme de quarante mille francs.

En outre, il restait à la baronne les rustiques propriétés préservées de tout péril par sa prudence. Tous les créanciers étaient soldés, l'honneur sauvé, la sécurité assurée... Mme de la Jouselière rendit grâce à Dieu.

Pendant que se dissipait ainsi les folles espérances que le baron avait tenté de faire partager à sa femme et à son fils, le beau-père d'Albrecht, au contraire, regagnait une partie de ce qu'il avait perdu et remattait enfin à sa fille la dot de quatre-vingt mille francs dont il avait failli la priver. Les deux familles de la Jouselière se trouvaient donc, tout à coup, dans une même situation de fortune, avec cette différence qu'Albrecht restait aux siens et que l'éducation de son enfant n'occasionnait pas les dépenses nécessitées par les études d'Antoine. Et, cependant, de ces deux maisons sœurs et possédant les mêmes moyens d'action, une allait remonter pas à pas vers les hautes fonctions, vers une fortune meilleure, vers l'influence dans une cité. Elle s'appuyait sur la religion, sur l'ordre, sur l'amour du travail... L'autre, au contraire, allait descendre pas à pas aussi, à la suite du désordre, de la paresse, de l'amour des jouissances... Après

dix ans d'administration, Albrecht et sa femme en étaient arrivés à ces expédients qui cherchent à reculer du jour au lendemain l'atteinte de la détresse.

Leur famille s'était augmentée d'une fille qu'ils avaient nommée Zélie. Une robe délicatement brodée avait enveloppé cette enfant au jour de son baptême. Cette robe était l'ouvrage de la baronne. Entre Albrecht et la veuve de Paulin se continuaient des relations d'autant plus fraternelles que l'épreuve les avait consacrées.

Mais ces relations durent cesser à leur tour. Onze ans plus tard, la baronne porta un nouveau deuil, celui d'Albrecht, mort avant d'avoir atteint quarante ans. Et, comme si cette famille infortunée devait voir tous ses membres s'éteindre à la fleur de l'âge, bientôt après, la jeune femme disparut aussi.

Ce fut Charles de la Jouselière qui apprit à sa tante cette triste nouvelle. Il lui manda en même temps qu'il était recueilli par un ami de son père. Une vieille cousine des Ferréol, habitant Marseille, se chargeait de Zélie.

Plusieurs fois, au renouvellement de l'année, une lettre de Toulon parvint encore à la baronne. En son nom et en celui de sa sœur, Charles offrait des vœux à sa tante et à son cousin. Puis ce dernier vestige des liens de la famille s'effaça. Poursuivant encore de son affection un pauvre orphe-

lin, la baronne écrivit à l'adresse ordinaire. Elle ne reçut pas de réponse, et les destinées des cadets de la Jouselière demeurèrent ensevelies dans le silence et l'inconnu.

Le temps s'écoula. La pieuse et noble femme qui avait si fidèlement rempli sa mission maternelle vit à son tour approcher cette heure que, selon la parole de l'Esprit-Saint, elle regardait venir avec un visage riant. Elle pouvait quitter ce monde. Antoine était marié à une femme digne de lui, père d'une fille charmante: enfin, depuis six mois, il était général.

Il y avait huit ans déjà que la baronne Antoinette reposait dans la tombe. Le général de la Jouselière se trouvait en résidence à Lyon quand, un soir, il reçut une lettre signée d'un des vicaires de Sainte-Blandine. Cet ecclésiastique le prévenait qu'un étranger portant son nom était réduit à la dernière extrémité et le demandait en toute hâte. M. de la Jouselière se rendit sur le champ au lieu indiqué. Le cœur serré à la vue de l'affreuse demeure où il lui fallut pénétrer, il entra dans un logement garni, d'un ignoble aspect, il monta les cinq étages d'un escalier dans lequel il dut soutenir son épée pour l'empêcher de frotter contre la muraille, et, enfin, il se trouva dans une sorte de mansarde où, sur un grabat, un homme était mourir. Près du chevet de ce malheureux, se tenait le prêtre, seul consolateur de cette triste agonie, le

» Et cela, en présence d'une situation pleine d'aventures, grosse de périls, qui porte avec elle cette redoutable probabilité :

» La guerre !

» L'or et le sang de la France coulant pour les banquistes et les tripoteurs, les chevaliers de l'agiotage et les flibustiers de la finance !

Certes, le Citoyen n'est pas suspect... et pourtant voilà ce qu'il devine, ce qu'il prévoit : la guerre ; nous n'avons jamais dit autre chose, et les électeurs feront bien de méditer cette unanimité avec laquelle feuilles républicaines et conservatrices jettent le cri d'alarme et mettent le corps électoral en garde contre les gens qui détiennent le pouvoir actuellement.

MOBILISATION DES AUMONNIERS.

S'il n'y avait pas généralement dans le clergé des habitudes de discrétion qui n'existent plus guère ailleurs, il y a plus d'un mois qu'on aurait pu être renseigné sur les projets belliqueux du gouvernement ; car, voici plus d'un mois que le ministre de la guerre a invité les évêques à nommer des aumôniers militaires dans plusieurs corps d'armée.

Jusqu'ici on n'en avait rien dit ; mais la mesure, connue des chefs militaires, est devenue de notoriété publique. Or, d'après la nouvelle loi, il ne doit plus y avoir d'aumôniers dans les corps de troupes qu'en temps de guerre. Nous serions donc à la veille d'une entrée en campagne, et le gouvernement n'attendrait que les élections pour mobiliser une partie de l'armée.

C'est ce qu'il faut que le pays sache.

VOILA VOTRE ŒUVRE.

On lit dans la Patrie.

Voici déjà que les candidats républicains se répandent dans les campagnes, sollicitant avec ardeur un nouveau mandat de député, pour reprendre l'œuvre de gaspillage et de désorganisation qu'ils ont si bien poursuivie depuis 1878.

Rappelons-nous, électeurs, que jamais, sous aucun régime, nous n'avons payé autant d'impôts pour être aussi mal gouvernés.

On a voulu parler des dépenses de l'Empire... Eh bien ! les dépenses de 1882, votées par la Chambre qui vient de se séparer, dépassent de un milliard huit cent millions les dépenses de la dernière année du régime impérial.

Il y en a qui vous diront : Depuis six ans il y a eu cinq cent millions d'excédents de recettes au moins.

— Belle affaire, pouvez-vous répondre ! N'avons-nous pas, en cinq ans, un déficit de un milliard quatre cent soixante-huit millions ?

Mais, ajoutent ces bons candidats, nous avons voté pour trois cent millions de dégrèvements.

— Beau soulagement pour nous, en vérité, puisque, en même temps, vous votiez pour cinq cent millions de dépenses ordinaires de plus !

Si bien que, en 1882, nous vous devons, à vous les candidats, députés républicains sortants, nous vous devons de payer un milliard trois cent millions d'impôts de plus qu'en 1869.

Voilà votre œuvre !

LA CLASSE DE 1876.

La plupart des journaux de Paris et des

départements ont annoncé que les soldats de la classe de 1876 ne seraient pas libérés cette année, à cause de la guerre d'Afrique.

Le gouvernement n'a pas démenti cette grave nouvelle.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 août.

Les cours sont bien tenus. On cote sur le 5 0/0 118.25 et 118.15. L'amortissable ancien fait 87.60, et le nouveau 86.40. L'Italien varie de 90.30 à 90.25.

L'action du Crédit foncier est demandée à 1,685 et 1,680. On est maintenant fixé sur la véritable portée de la décision du conseil d'Etat. Ce n'est qu'un retard de quelques semaines dans la réalisation du vote exprimé par les actionnaires au mois d'avril dernier.

L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est l'objet de demandes suivies.

La Banque de Paris est à 1,255. Le Crédit lyonnais ne parvient pas à franchir le cours de 920. Il y a des ventes à ce prix. Le Crédit général français donne lieu à de bons achats aux environs et au-dessus de 780. Les résultats du premier semestre de l'exercice courant ont donné un dividende très-rénumérateur. Les demandes affluent sur les obligations de la Ville de Bordeaux.

Les titres de 500 fr. sont émis au pair ; ils rapportent 4 0/0, soit 20 fr. d'intérêt par an.

La Banque nationale est très-ferme à 735. L'importance des achats du comptant fait prévoir une hausse prochaine. On se maintient à 635 sur le Crédit foncier Luxembourgeois. L'action du gros Camionnage fait 525, et l'obligation de cette société 485. Les Bons de l'Assurance financière, en reprise continue, sont à 310.

On fonde les meilleures espérances sur l'avenir de la Banque transatlantique. C'est une institution nouvelle en France, et dont la création a été mûrement élaborée.

La Banque de Prêts à l'industrie est recherchée à 610.

On cote 712.50 et 715 sur le Crédit de France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTION.

à la Chambre des Députés.

Arrondissement de Saumur.

E. BERGER

Député sortant.

Distribution des prix à l'Institution Saint-Louis.

Nos lecteurs connaissent tous l'heureuse ordonnance qui donne à cette fête un charme de plus dans la vaste cour de l'établissement.

Malgré l'absence d'un grand nombre de familles saumuroises qui ont fui depuis longtemps à la campagne ou sur les bords de la mer, l'immense velarium abrite une foule plus nombreuse que jamais.

Inutile de dire que MM. les fonctionnaires et militaires, dont la sympathie pour Saint-Louis ne fait pas l'ombre d'un doute, ont dû décliner cette année les honneurs de l'étréade. Vive la liberté civile et militaire ! On soit ce qu'en vaut l'aune, à l'heure qu'il est.

Le sentiment qui saisit le cœur du général fut tel que sa mâle figure se contracta, des larmes s'échappèrent de ses yeux.

— Oh ! pauvres amis !... murmura-t-il.

Mais, à ce moment, le prêtre qui se tenait penché sur le mourant, se releva et, s'agenouillant près du baron :

— Dieu lui a permis de vous attendre, dit-il.

Puis il commença la funèbre prière : *De profundis, clamavi, ad te, Domine...*

Le général, en proie à une émotion poignante, aida le prêtre à ensevelir le cadavre de Charles de la Jouselière. L'enfant couchée à terre n'avait pas fait un mouvement. Elle n'avait aperçu ni cette mort qui la rendait orpheline, ni ces lugubres apprêts.

— Je vais rester près du corps de votre cousin, général, dit l'ecclésiastique.

— Je vous comprends, répondit le baron.

Il prit le flambeau et se courba. Il vit une enfant de dix ans au moins, gronde et d'une maigreur effrayante, plongée dans un sommeil fiévreux qui mettait du feu sur ses joues et un souffle baletant sur ses lèvres. Il regarda autour de lui, cherchant quelque couverture. Il n'y en avait aucune. Alors, il se dépouilla du manteau qui l'enveloppait, s'agenouilla contre la paillasse et, dans le vêtement militaire, roula la petite fille qui s'agita, ouvrit des yeux pesants, hagards, les referma et se rendormit.

M. l'Évêque prend place à une heure précise et sa parole est vivement attendue.

Après le discours académique d'usage où M. l'abbé Chauvin, professeur de seconde, nous dit en excellents termes les avantages des études historiques et les qualités que doit réunir un bon historien, Sa Grandeur prend pour texte un mot de Cicéron qui vient d'être cité, et le commente avec cette clarté et cette vigueur incisive que nos législateurs parisiens ont appris à respecter.

L'histoire est appelée à juste titre la messagère de l'antiquité, *nuntia vetustatis*. Pour rester digne de sa mission, pour éviter la tentation et le reproche de partialité, pour ne pas offenser injustement la mémoire des vivants, elle ne doit aborder les faits contemporains qu'avec une maturité de jugement, un calme et une indépendance de caractère dont bien peu d'hommes sont capables.

Si donc, dans nos collèges, comme le veut aujourd'hui le programme universitaire, l'historien est obligé de poursuivre ses récits et ses appréciations jusqu'aux extrêmes limites de l'époque contemporaine, comment échappera-t-il au danger de jeter en pâture à ses jeunes auditeurs les passions du jour, sans respect et sans ménagement pour les sentiments et les actes, peut-être tout récents, de leurs propres familles ?

Cette intempérance « d'histoire contemporaine » a d'autres inconvénients, et qui ne sont pas précisément à l'avantage de ses promoteurs.

Comment se fait-il que depuis 1789 la France ait eu onze constitutions et vingt et un gouvernements ?

Comment se fait-il que Frédéric de Prusse ait pu dire, au siècle dernier : « Si j'étais roi de France, il ne serait pas tiré, en Europe, un seul coup de canon sans ma permission », et qu'aujourd'hui la France soit réduite à ne pas tirer un seul coup de canon sans la permission de quelqu'un, sinon contre les Khroumirs ?

Comment se fait-il que, depuis un siècle, derrière chaque émeute et chaque barricade, on trouve toujours en France le même parti (?), toujours vainqueur et jamais content ?

Autant de problèmes, aussi énormes que délicats, qui ne sont pas faits pour l'enfance et l'adolescence, dans les temps troublés où nous sommes. Le professeur vraiment soucieux de respecter, dans l'esprit de ses élèves, le calme studieux dont ils ont besoin, et dans leur cœur les sentiments qu'ils peuvent puiser déjà au sein de leur famille, devrait-il trouver sur son chemin de pareilles questions ?

Que les parents qui confient leurs enfants à Saint-Louis soient du moins assurés de la prudence, de la discrétion, de l'esprit de modération et de justice, dont les professeurs de l'établissement ne se départiront jamais, en remplissant auprès de leurs élèves les exigences inconsidérées du programme universitaire...

L'Echo ne manquera pas, s'il en est à même, de donner à ses lecteurs cette allocution magistrale.

Ils y verront une fois de plus de quel côté

est le bon sens dans les méthodes pédagogiques, le respect véritable pour l'enfant pour sa famille et la tolérance aussi large que possible pour les opinions d'autrui, sur tous les points où l'éducation religieuse et morale de l'enfant n'est pas directement intéressée.

La musique qu'on entend aux distributions de Saint-Louis nous paraît mériter une mention spéciale. Élégante, gracieuse, elle repose agréablement les oreilles et le prit de ces ronflements métalliques que l'atmosphère du « sang impur » impose comme fatalement aux fanfares « trop contemporaines ».

Tout se tient dans la formation de l'âme. Les impressions musicales ont sur elle, dans la jeunesse surtout, le plus vif empire. La nature de ces impressions n'est donc point indifférente dans l'œuvre délicate de l'éducation.

Que l'enfant soit ému, entraîné, enlevé, à certaines heures, dans ses promenades, dans ses jeux, par les accents d'une musique guerrière, rien de mieux : et les élèves de nos écoles cléricales ont assez montré — ils ont même trop montré, au gré de certains gens — quels échos ces accents réveillent dans leurs âmes et quel accompagnement ils y savent faire.

Mais que nos jeunes gens, libéralement élevés, apprennent aussi à chercher, dans la culture du sentiment musical, cet idéal de beauté calme et sereine, délicate et distinguée, dont le cachet s'imprimera en eux et se reconnaîtra plus tard dans la politesse de leur esprit et de leurs mœurs.

La musique ainsi comprise n'est-elle pas l'auxiliaire et le complément d'une excellente éducation ?

On le sait à Saint-Louis, et nous sommes heureux de le constater.

Liste des Lauréats de l'Institution Saint-Louis.

PRIX D'HONNEUR donné par M. l'Évêque d'Angers, aux élèves qui ont obtenu le plus de succès dans le cours de l'année :

Enseignement secondaire classique. — René BAILLATZ, de Saumur.

Enseignement secondaire spécial. — Louis FILMON, de Brain-sur-Allennes.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Premier Cours, section du Latin. — René Brillatz, Charles Regnard.

Section du Français. — Louis Marcheteau, Augustin Mangonneau, Albert Desbois, Paul Salais, Camille Breton, Joseph Gigon, René Lardoux, Alphonse Menou.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE.

Classe de Philosophie. — Raoul Gaborit, Marcel Poitou, Edouard Mesnet.

Classe de Rhétorique. — Léon Voisin, Georges Jagot, Gabriel Berton, Paul Palustre de Montfaut, Ernest Martin, François Ballu.

Classe de Seconde. — René Brillatz, Charles Regnard, Henri Fourneau, Maurice Voisin, Camille Lebeau, Georges Aubineau.

Classe de Troisième. — Albert Desbois, Jules Chevrier, Paul Salais, Fernand Mesnet.

Classe de Quatrième. — Joseph Gigon, Marcel Thoreau.

Classe de Cinquième. — René Lardoux, Alfred Voisin, Georges Desvaur, Eugène Dalibon, Maurice Pichot, Fernand Angeli, Charles Raguideau.

Classe de Sixième. — Maurice Amiot, Jacques du Gardier, Ernest Michel, Georges Raguideau, Edouard Pichat, Paul de Monchy.

Classe de Septième. — Louis Anis, Roger de Neuville, Constant Hourse, Maurice Pasquier.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.

Cours supérieur. — Aristide Nau, Fernand Pichot, Léon Jamin, Charles Gouzé.

Premier Cours. — Louis Marcheteau, Auguste Doc, Charles Breton, Michaël Priou, Maurice Chanceloup de Châtillon, Eugène Blondel, Félix Lamoureux, Arthur Gilbert, Auguste Toupelin de la Doulière.

Second Cours. — Marin Gallé, Anatole Oelare, Fernand Daudet, Louis Filmon, Julien Fowol, Edouard Nau, Eugène Normand, Jules Hublot, Maurice Regnard, Julien Richard.

Troisième Cours. — Camille Breton, Théophile Berthelot, Roger Guénault, Edmond Bigeau, Théodore Besnard, Raphaël Delacour, Joseph Raault, Elie Janpières, Alfred Gasmault.

Quatrième Cours. — Joseph Regon, Raoul du Gardier, Eugène Boucher, Alphonse Menou, Emile Fillocheau, Louis Perraut, Georges Trouvé.

CLASSE PRIMAIRE.

Première Division. — Léon Soré, Rami Redout-

les, Léon Perdreau, Jules Paineau, Léon Raimbault.
Deuxième Division. — Jules Foucher, Jules Amiot, Roger Aubouin, Charles Piéu, Louis Allory.
Troisième Division. — Jacques Delandès de Bagneux, Henri Martineau, Gustave Cathelineau, Pierre du Gardier, Raphaël Colombel, Louis Cornilleau, Valentin Bras.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE.

Première Division. — Robert Gautier, Edouard Rabilhac, Georges Toraud, Charles Raynaud.
Deuxième Division. — Henri Coqueret, Henri Cousineau, Albert Courtet.
Troisième Division. — André Gautier, André Girard, Abel Boutin, Paul Décart, Marcel Gendron, Marcel Gavoy.
Quatrième Division. — Henri Buisson, Georges Gavoy, Alphonse Bigeau.
Cinquième Division. — Edouard Breton, Arthur Le Guen, Charles Salmon, Louis Salmon, Georges Larrière, Emile Thubé.

LANGUES VIVANTES.

Allemand. — Georges Maubert, Léon Voisine, Marius Chevillot, René Brillatz, Ernest Michel, Paul de la Loge.
Anglais. — Raoul Gaborit, Georges Jagot, Henri Fourneau, Maurice Voisine, Georges Desvieux.
DESSIN.
Épures et Géométrie. — Augustin Mangonneau, Arthur Gilbert.
Linéaire et Lavis. — Ernest Ruèche, Louis Marcheteau, Arthur Gilbert, Louis Filmon, Anatole Oclave, Camille Breton, Théodore Berthelot, Joseph Ragon, Eugène Boucher.
Peinture et Crayons. — René Brillatz, Camille Lebeau, Raoul Gaborit, Gaston Toupelin de la Doilière, Charles Regnard, Armand de Monchy, Paul de Monchy, Louis Marcheteau, Auguste Toupelin de la Doilière, Louis Filmon, Auguste Durand, Théophile Berthelot, Camille Breton.
MUSIQUE.
Solfège. — Albert Garreau, Jules Hublot, Jules Malécot, Aimé Albert, Jules Foucher, Léon Sorel.
Musique vocale. — Marius Gallé, Raphaël Delacour.
Musique instrumentale. — Aristide Nau, Armand de Monchy, André Garnier.

A l'occasion de nos fêtes hippiques, qui auront lieu les 28, 29 et 30 du mois courant, la municipalité de Saumur offrira, suivant l'usage, les réjouissances ci-après.
Dimanche 28 août : Illuminations et danses publiques, place du Champ-de-Foire.
Lundi 29 : Concert donné par la musique municipale dans le Square, avec illuminations.
Mardi 30 : Feu d'artifice tiré place de l'Hôtel-de-Ville.
Comme d'habitude, une représentation théâtrale terminera chacune de nos trois journées de fêtes.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 4 août.

Présidence de M. MORIN, conseiller à la Cour.

1^{re} AFFAIRE. — Huis-clos. — Attentats à la pudeur commis par BIRET, Jean-François, journaliste à Saumur, né à Lavaud, le 23 avril 1825, commis sur trois jeunes filles de moins de 13 ans.

Ministère public : M. Bernard, avocat général. Défenseur : M. Emile Rousseau.

Cette session est remplie de faits honteux, en présence desquels le cœur se soulève.

La journée de jeudi a encore été consacrée au jugement de deux affaires de meurtres.

Dans la première, il s'agit de plusieurs attentats à la pudeur, sans violence, sur trois jeunes filles âgées de moins de 13 ans, attentats commis à Saumur, en 1880 et 1881, par le nommé Jean-François Biret, journaliste, ancien militaire, âgé de 56 ans, demeurant à Saumur.

Comme toujours, l'accusé est ivrogne, paresseux; il vit les trois quarts du temps du travail de sa malheureuse femme, qu'il délaisse depuis longtemps.

Biret a nié une partie des faits dont il est accusé.

Le jury le déclare coupable avec bénéfice des circonstances atténuantes. Condamnation : 4 ans d'emprisonnement et 100 fr. d'amende.

2^e AFFAIRE. — Huis-clos. — Attentats à la pudeur avec violence commis par VEILLE, Eugène-Isidore, ouvrier tapissier à Saumur,

né à Paris, le 2 avril 1846, sur une jeune fille âgée de moins de 13 ans, et sans violence sur 9 jeunes filles âgées de moins de 13 ans.

Ministère public : M. Bernard, avocat général. Défenseur : M. Semery.

Veille (Eugène-Isidore) n'en est pas à son début; il a déjà été condamné, en 1857, pour viol et attentats à la pudeur, à six années d'emprisonnement; il était encore sous la surveillance de la police.

Cette affaire est encore plus horrible que la précédente, et ce n'est qu'en en faisant l'instruction que les faits à la charge du précédent accusé furent découverts, car deux des mêmes petites filles ont été souillées par Biret et Veille.

La lecture de l'acte d'accusation nous permet malheureusement de constater le dépravement précoce de la plupart de ces enfants.

Repris de justice en résidence obligée à Saumur, où il exerçait la profession d'ouvrier tapissier, Veille est donc accusé de plusieurs attentats à la pudeur avec et sans violence sur dix petites filles âgées de moins de 13 ans.

Bien que la loi ne nous autorise pas à rendre compte de ces débats, nous ne croyons pas inutile de constater que le défenseur, M. Semery, a tiré le parti le plus avantageux d'une affaire essentiellement difficile, étant donnée la situation particulière de l'accusé, déjà condamné pour faits analogues, et fort peu intéressant, en raison de ses mauvaises mœurs habituelles.

Par contre, très-faible réquisitoire du ministère public.

Le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions, sauf sur une seule relative à la violence. — Les circonstances atténuantes ne sont pas admises. En conséquence, la Cour a prononcé un arrêt qui condamne Veille en 15 ans de travaux forcés, remplacés par 15 ans de réclusion, en raison de son âge qui dépasse 65 ans.

Cette affaire clôture la série déplorable commencée mardi.

ANGERS.

L'entente n'ayant pas eu lieu entre les ouvriers tailleurs de pierres et maçons d'Angers avec leurs patrons, la grève continue.

NOUVELLES THÉÂTRALES.

M. Roubaud, le nouveau directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, s'occupe activement de la composition de sa troupe. On sait que M. Roubaud a fait ses preuves depuis longues années comme administrateur de premier ordre; et, si nous en croyons des renseignements autorisés, le public angevin peut compter sur une saison d'hiver splendide.

Déjà, nous pouvons annoncer l'engagement de M. IRAC, baryton, qui a fait la dernière campagne théâtrale à Nantes, et que les Nantais appréciaient beaucoup. M. Irac fait en ce moment les beaux jours du Casino de Vichy.

Parmi les autres artistes engagés par M. Roubaud, nous signalerons : M. Henri Leroy, ténor; M. Lenfant, trial, en ce moment à Genève, et M. Guérin, dugazon.

Enfin, M. Roubaud cherche à engager une jeune chanteuse légère, comme doublure à M^{me} Arnaud (dont nous avons annoncé l'engagement), afin de faciliter la marche du répertoire.

M. Gambetta à Tours.

Hier, nous avons terminé notre récit au moment où M. Gambetta pénétrait dans le Cirque, avec sa cour.

Disons, avant de parler de la séance du Cirque, que M. Gambetta, en arrivant à cet établissement, n'a point rencontré d'admirateurs sur son chemin, mais des curieux, très clair-semés, et parmi lesquels on voyait quelques bonnes femmes tricotant tranquillement des bas.

M. Gambetta a salué cette assistance peu nombreuse et qui a paru un peu étonnée de recevoir ces témoignages de politesse d'un monsieur qu'elles n'avaient jamais vu.

Le cortège entre au Cirque, tandis que la musique des pompiers joue la *Marseillaise*.

La presse parisienne et locale, à laquelle M. Rivière s'est bien gardé d'envoyer des invitations, dans la crainte qu'elle ne profitât de la circonstance pour le gouailler, au sujet de ses pitoyables discours, est obligée de rester à la porte. Il est interdit à la presse

de voir ce qui va se passer dans cette boutique.

M. le maire Rivière fit un discours terne, incolore et pâteux.

Le grand homme se lève, prononce un discours fort habile, ma foi, dans lequel la politique n'occupe qu'une place secondaire. Il est heureux de se retrouver à Tours. Discours bon garçon, mais dans lequel nous commençons à apercevoir de tristes exemples de galimatias que nous entendrons le soir. L'organe de l'orateur est terne; la parole voilée et fatiguée.

Après ce discours, le commissaire général, qui possède l'organe enchanteur d'un canard enrhumé, lit péniblement la liste des récompenses.

On rejoue la *Marseillaise* et le grand homme s'éclipse pour changer de linge.

Sept heures du soir. Il s'agit de dîner. Le grand homme est exact cette fois.

Le banquet commence à l'heure dite. Sur une estrade est dressée la table d'honneur, au milieu de laquelle trône M. Gambetta, ayant à ses côtés M. le Préfet, M. le Maire, M. Guinot, M. Wilson, Joubert, Belle, Proust, député des Deux-Sèvres, et Tassin, de Loir-et-Cher.

Deux sénateurs réactionnaires, MM. Guinot et Fournier, brillent par leur absence. Pas un militaire n'assiste au banquet.

Dans la salle, des tables perpendiculaires à la table d'honneur sont occupées par environ 600 convives, parmi lesquels beaucoup de fonctionnaires, obligés par leur situation de faire cortège au grand homme.

Une délégation des exposants apporte un bouquet tricolore à M. Gambetta qui le reçoit en mettant la main sur son cœur et en s'écriant : Je l'accepte pour la République ! Ici un incident grotesque :

Un huissier de campagne, de Neuillé-Pont-Pierre, croyons-nous, apporte dans ses bras un enfant coiffé d'un bonnet rouge. Le grand homme prend l'enfant dans ses bras, l'embrasse et lui donne un bonbon. Il s'écrie : « Voilà l'image de notre jeune République ! Mais croyez-moi, messieurs, notre République est plus forte que cet enfant ! »

M. le Maire se lève, prononce un assez long discours, dans lequel il fait l'éloge de lui-même et de tout le monde (son collègue Belle excepté).

M. Gambetta se lève à son tour. L'attention est générale. Il parle pendant une grande heure. Voici les seules pensées vraiment sérieuses qu'il nous ait été possible de dégager de ce brillant pathos :

1. Jamais le chef de l'Etat ne devra être nommé par le suffrage universel direct.

2. Le Sénat doit être renforcé dans le sens de la limitation de ses pouvoirs. Le Sénat ne devra plus avoir aucun pouvoir en matière financière.

Le Sénat devra être réformé dans son personnel par une nouvelle investiture d'une partie de ses membres inamovibles, les membres inamovibles devant être à l'avenir nommés par le Congrès.

3. La nouvelle Chambre devra avoir une majorité ministérielle, stable et compacte, pour soutenir la politique de M. Gambetta.

4. A l'avenir, les députés et les sénateurs ne devront plus s'immiscer dans les affaires financières.

Quant aux réformes d'impôts, il a dit : Je les ai dans le cœur, mais non dans la tête.

Puis le grand homme est allé, selon son habitude, changer de gilet de flanelle, et il est reparti sans tambour ni trompette.

Voilà quels ont été, dans la mémorable journée d'avant-hier, les faits et gestes du grand homme dont M. Rivière a dit dans son livre intitulé : *Trois mois de dictature à Tours* :

« M. GAMBETTA et MM. Glais-Bizoin et Crémieux sont les PARRAINS GROTESQUES DE LA RÉPUBLIQUE. »

M. Gambetta est reparti hier à midi et demi pour Paris, par la ligne de Vendôme. Il est arrivé à 3 heures à Châteaudun, y a dîné et recommandé la candidature opportuniste de M. Isambert.

A 7 heures, M. Gambetta est reparti pour Paris, où il a dû arriver avant minuit.

M. de Galliffet a décliné l'invitation qui lui avait été adressée d'assister au banquet offert à M. Gambetta.

La troupe n'a fourni aucune escorte d'honneur à M. Gambetta.

D'après un correspondant du *National*, M. Gambetta a été visiblement affecté par l'accueil assez froid qui lui a été fait à Tours. Son discours a été très-applaudi quand il a

parlé de son admiration pour M. Grévy et de son respect pour la Constitution; mais, dès qu'il a parlé de la révision, l'auditoire est devenu fort indécis, ne comprenant pas très-bien la combinaison proposée par M. Gambetta et consistant à faire élire les sénateurs inamovibles par le congrès. Le silence le plus profond a d'abord accueilli cette déclaration, puis des protestations se sont fait entendre.

Après le banquet, le discours a été très-discuté dans les cercles et les cafés. On ne l'approuve pas.

Des commis-voyageurs ont voulu organiser un punch. Ils ont dû renoncer à ce projet, ne trouvant pas les souscripteurs nécessaires.

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).
N. B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

EMPRUNT

VILLE DE BORDEAUX

Obligations de 500 francs à 0/0
REMBOURSABLES EN 40 ANS AU PAIR
Versement de Souscription : 25 Francs par Obligation

On souscrit sans frais chez MM. A. LAN et C^{ie}, 48, rue Beaurepaire, à SAUMUR;

Et dans leurs Agences de :
Doué-la-Fontaine,
Montreuil-Bellay,
Bourgueil.

SAISON DES CHALEURS

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS

bien supérieur à tous les produits similaires, infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des imitations.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dermatites, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-Proesseur Dédé, etc.
Care N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais

de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du

Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a

rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Bis-

CUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — DÉPOT: SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GÉNERAL: BESSON, successeur de TEXIER; J. BISSON, pharmacien et épiciers. — Du BAARVEL C. (Londres) 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 65	»	»	Comptoir d'escompte	1040	»	»	G. gén. Transatlantique	595	»	»
3 % amortissable	87 60	»	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1850	»	»
2 % amortissable nouveau	86	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1666	»	»	Société autrichienne	765	»	»
4 1/2 %	115 25	»	»	Obligations foncières 1877	363 75	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	117 85	»	»	Obligations communales 1879	454	»	»	Est	390	»	»
Obligations du Trésor	513 75	3	75	Obligat. foncières 1879 3 %	453	»	»	Midi	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	765	»	»	Nord	392	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	735	»	»	Orléans	389 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	Est	815	»	»	Ouest	388 75	»	»
— 1865, 4 %	515	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1770	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	391	»	»
— 1869, 3 %	397	»	»	Midi	1250	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	387 50	»	»
— 1871, 3 %	393	»	»	Nord	1995	»	»	Paris-Bourbonnais	575	»	»
— 1875, 4 %	515	»	»	Orléans	1360	»	»	Canal de Suez			
— 1876, 4 %	517 25	»	»	Ouest	865	»	»				
Banque de France	5690	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1520	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste (s'arrête à Angers).
6 — 45 — —	omnibus-mixte.
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir, omnibus-mixte.
2 — 32 — —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — —	express, omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	express, omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue du Pavillon, n° 5;

MAISON, au Pont-Fouchard, ayant grand magasin sur la route, cour, et premier étage nouvellement construit.

S'adresser audit notaire. (508)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME

DES PETITES-ENVERRIES

Située au Bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M. Fernand MATHÉLIE, expert à Saumur, Grand'Rue, 75. (502)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

A la ferme du Champ-Grandin, commune de Villebernier.

Le Dimanche 14 août 1881, à midi, par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, au domicile où sont décédés M. et M^{me} Armenou-Muray.

Pour plus de renseignements, voir les placards. (509)

Etude de M^e BIZARD, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu en son étude,

Le samedi 13 août 1881, à une heure,

LE FONDS DE COMMERCE

PORTANT LE NOM

DE BAZAR DE PARIS,

Exploité dans une maison située à Angers, boulevard de Saumur. Treize ans de bail. Position exceptionnelle.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BIZARD. (496)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1882,

UN MAGASIN

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 4.

A côté du débit de tabacs de M^e Ripart.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Mairie de Chacé.

VENTE

DE 338 PIEDS DE PEUPLIERS.

Le Maire de la commune de Chacé fait savoir que le dimanche 14 août, à deux heures du soir, il sera vendu, à la Mairie, au plus offrant et dernier enchérisseur, 338 pieds de peupliers, marqués et numérotés, situés au Grand-Marais-le-Roy, dit hippodrome des courses de Saumur.

Cette vente sera faite en six lots.

Pour connaître les conditions de la vente, s'adresser au Maire de la commune.

Le Maire,
J. CHASLES-GUIBERT.

(499)

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans, SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE.

Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

A AFFERMER

PRÉSENTMENT,

La MAISON DE GRENELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet y adossé, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevault, avec jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAVEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50,

Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon.

S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin, atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

Pour Noël prochain,

MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

1° Une première ouvrière pour Robes et Confections, très-capable;

2° Un apprenti pour le commerce. (460)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

1° Mesure. 1 à 1, tour du cou.

2° — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).

3° — 3 à 3, largeur du poignet.

4° — 1 à 4, longueur du plastron.

5° — 5 à 5, le tour sous les bras.

6° — 6 à 6, le tour de la taille.

7° — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1° 38. 2° 14.78. 3° 27. 4° 43. 5° 92. 6° 80. 7° 103.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

AVIS.

Le MAGASIN de M^{me} PICARD est toujours à céder. Cependant M^{me} PICARD continue les affaires, malgré les bruits contraires qui ont été répandus par malveillance. (440)

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ,

Rue d'Orléans, 36, à Saumur,

Seul entrepositaire des Bieres de Moxeville et de Châteauroux,

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIERES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons, et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné